

### 3) Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre est en légère augmentation du fait de l'obligation légale de porter au maximum le montant des indemnités du Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La ligne de subventions aux associations est en légère augmentation (+ 1 000 €).

La plus grosse dépense (140 696 €) représentant 17 % de la section de fonctionnement correspond à la contribution au SIRS Montagny-en-Vexin – Parnes.

### 4) Charges financières (chapitre 66)

Ce montant est en baisse du fait de la renégociation de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du groupe scolaire.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Fiscalité

Les taux restent semblables à l'année précédente :

Taxe d'habitation	24.83 %
Taxe foncière (bâti)	32.41 %
Taxe foncière (non bâti)	54.61 %
Cotisation Foncière des Entreprises	22.50 %

Le produit est en légère hausse du fait de l'augmentation des bases.

Les prévisions de dotations et participations sont en baisse.

Les autres produits de gestion courante sont en légère hausse du fait d'un remboursement d'un trop perçu pour l'année 2015 du Centre Social Rural du Vexin Thelle d'un montant de 2 275.60 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Les dépenses consistent d'une part en le remboursement du capital du prêt auprès de la CDC (augmentant chaque année) pour la construction du groupe scolaire et d'autre part de travaux ou études diverses :

- Réseaux chemin d'Alincourt	39 132.00 €
- Mobilier bibliothèque	974.33 €
- Réfection de voirie	35 148.13 €
- Elaboration du PLU	29 888.11 €
- Acquisition maison rue l'église	30 500.00 €
- Schéma directeur eaux pluviales	25 200.00 €
- Eclairage public	21 714.00 €
- Fenêtre dortoir groupe scolaire	900.00 €
- Achat d'une tondeuse	1 500.00 €

### Recettes

L'excédent d'investissement est en légère baisse passant de 248 077.84 € à 212 270.57 €, suite aux travaux réalisés en 2015 (toiture de l'école, pilier de l'église).

Une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 12 500 € est accordée pour l'élaboration du PLU. Malgré les efforts importants sur la gestion financière, les marges restent extrêmement réduites.

L'effet ciseau entre les baisses de dotations et les hausses des charges est préoccupant. La capacité financière de la commune ne permet pas de répondre aux obligations réglementaires (accessibilités, études...).

Dans ce contexte, nous sommes préoccupés pour l'avenir de la collectivité sachant que la fiscalité est déjà très forte (tranche haute des communes de même strate). Il ne reste aucune latitude, ni levier permettant un éventuel rééquilibrage.

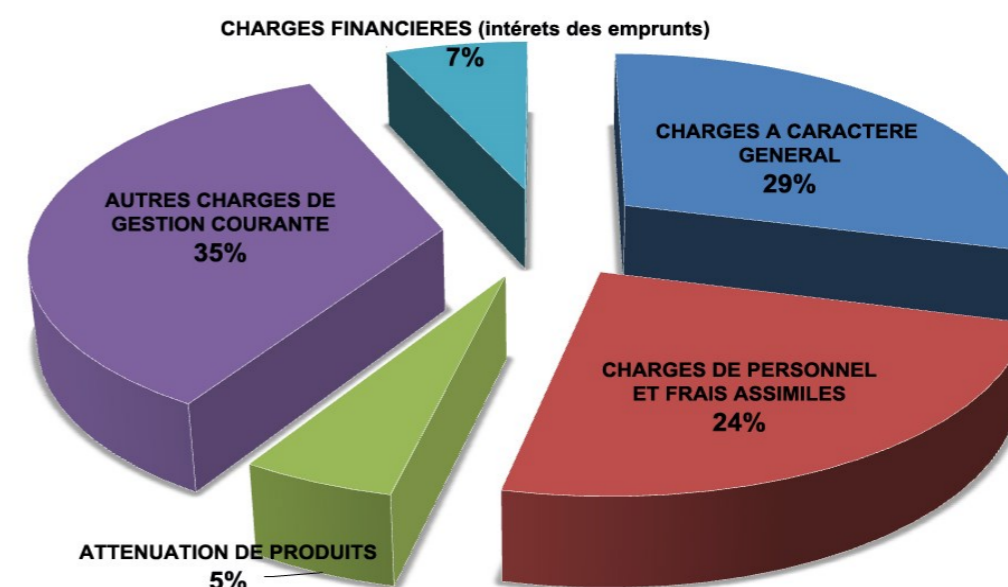


Montagny en Vexin

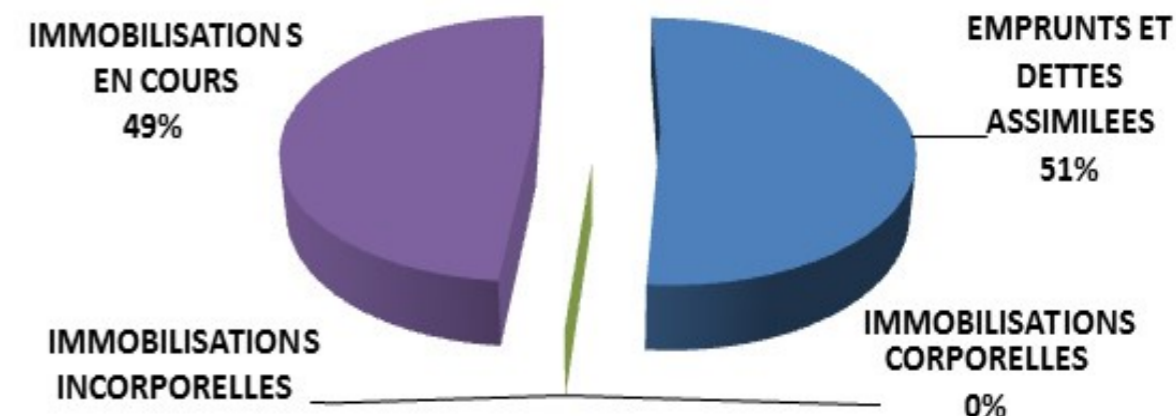
## Supplément spécial budget municipal 2016

Cette année encore, à l'occasion du bilan financier de l'année 2015, nous avons réussi de façon drastique à réduire les dépenses à caractère général et maîtriser les charges de personnel. **L'augmentation des charges de gestion courante concerne la subvention versée par la commune au syndicat scolaire et l'impact financier en année pleine de la réforme des temps d'activité périscolaire.**

Répartition des charges de fonctionnement sur l'exercice 2015

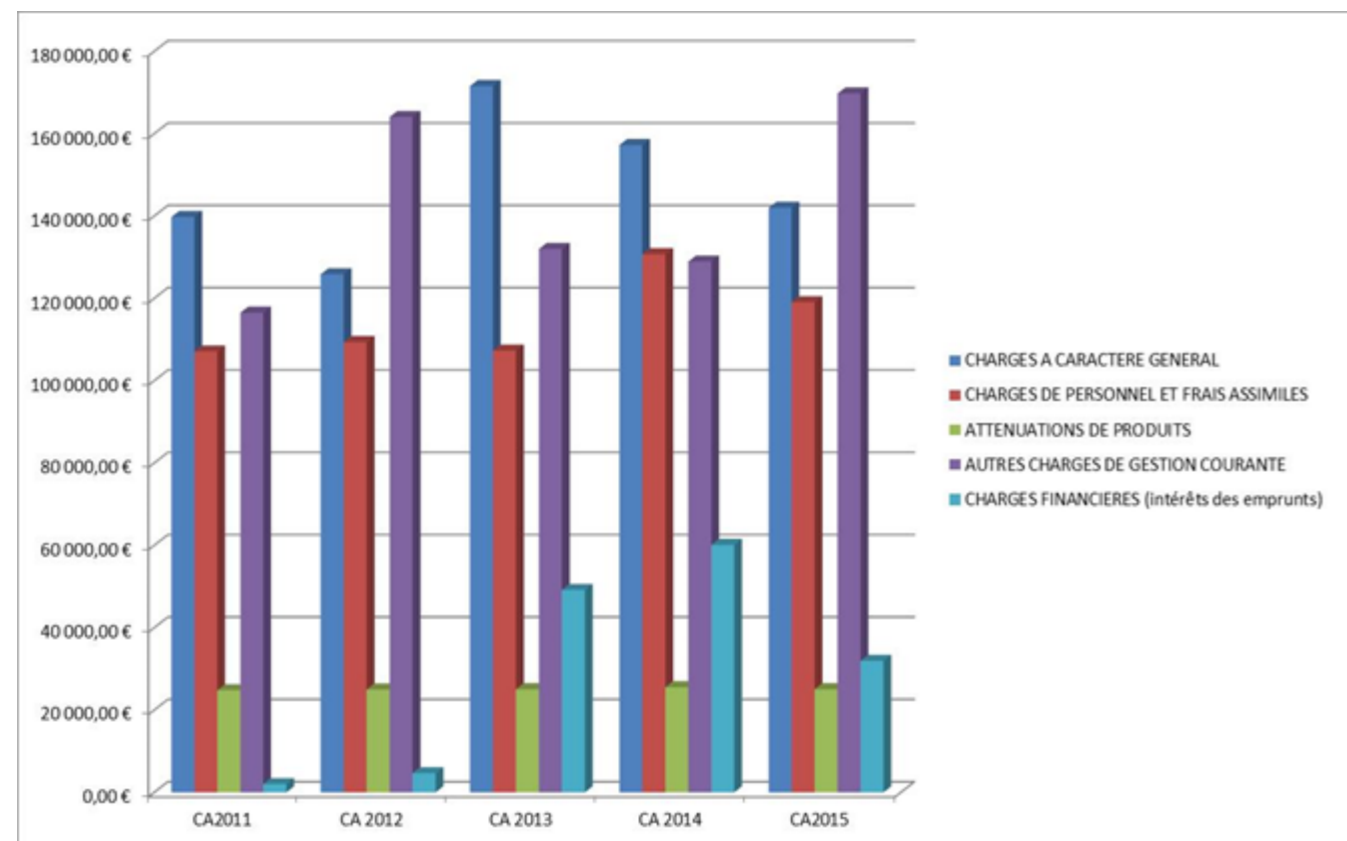


Répartition des charges d'investissement sur l'exercice 2015



- La dette à fin 2014 est supérieure de 194,74% à la moyenne de l'endettement des communes équivalentes. Néanmoins, celle-ci a baissé de 15,32 % sur les 3 dernières années, là où la dette de la moyenne des communes équivalentes a augmenté de 6,68%.
- La rigidité structurelle qui traduit les marges de manœuvre dans les dépenses de la commune est supérieure de 38,34% à la moyenne de la strate.
- La pression fiscale qui indique si la commune est plus ou moins fortement imposée, est supérieure de 55,57% à la moyenne de la strate.

Ce graphique permet de mesurer les efforts déployés pour baisser et contenir les charges de la commune malgré l'impact du syndicat scolaire en augmentation.



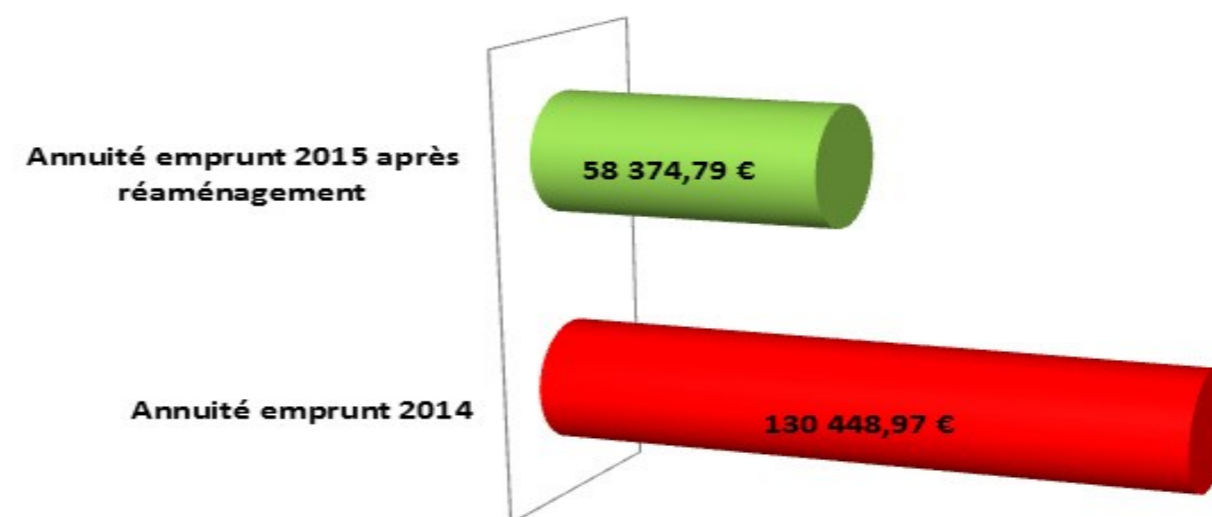
Comme nous l'avons souligné plus haut, nous subissons les réformes auxquelles nous ne pouvons nous soustraire comme les Temps d'Activités Périscolaires qui impactent naturellement notre budget. Il en va de même pour la section d'investissement où les nombreuses obligations réglementaires, obligent à des études, que ce soit les eaux pluviales, l'assainissement ou encore l'accessibilité des lieux publics par les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

#### Evolution des taxes communales

Taxes	Taux 2013	Taux votés en 2014	Taux 2016
d'habitation (y compris THLV)	25,08%	24,83%	24,83%
Foncier bâti	32,74%	32,41%	32,41%
Foncier non bâti	55,16%	54,61%	54,61%
Cotisation foncière des entreprises	22,73%	22,50%	22,50%

Comme nous nous étions engagés, afin de limiter la pression fiscale déjà importante dans notre commune, nous avons baissé les taux en 2014 que nous avons figé depuis.

#### Evolution de l'emprunt pour le groupe scolaire après réaménagement



#### SYNTHESE RELATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL 2016

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 s'équilibre de la manière suivante. Le budget communal intègre les résultats du compte administratif 2015 (voté le 2 Février 2016).

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION	PROJET BP 2016	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	827 878.20 €	0	0
INVESTISSEMENT	224 770.57 €	147 694.44 €	0
TOTAL	1 052 648.77 €	147 694.44 €	

#### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges de gestion générale s'établissent à 445 238.36 € au budget primitif 2016.

Les dépenses d'entretien de terrain, de bâtiments et de voies et réseaux représentent un budget important mais qui ne devraient pas donner lieu à des dépenses immédiates et seront réalisées à la suite des études (pluvial, PLU, impact environnemental) ; prévisions de travaux pour assainissement, aménagements de sécurité, place de la mairie, accessibilité, extension des réseaux.

Les dépenses d'eau, d'électricité et de télécommunication sont en baisse car pour les bâtiments scolaires. Elles sont désormais directement intégrées dans le budget du Syndicat Scolaire.

La ligne correspondant aux primes d'assurances est également en baisse du fait du nouveau marché d'assurances (changement de Groupama pour la SMACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, coût passant de 14 055 € à 6 307 €).

La ligne études et recherche est en augmentation du fait de l'obligation de réaliser une étude environnementale pour la révision du schéma directeur d'assainissement en vue de retourner à l'assainissement individuel.

#### 2) Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre est relativement stable. Le contrat d'avenir de l'agent d'entretien (espace vert, bâtiments...) prendra fin au terme de sa durée légale. Il est donc à prévoir la continuité de ce service.

Le poste d'agent d'entretien (ménage) a subi une modification. L'agent en poste est parti en retraite au 29 février et son emploi a été transformé par la création d'un poste uniquement pour les bâtiments communaux. L'entretien des bâtiments scolaires étant désormais assuré par un agent du Syndicat Scolaire.